

## Notice à l'attention du médecin Plan Plomb

### Critères d'inclusion

Lorsqu'autour d'un enfant domicilié à Paris de moins de 7 ans avec une plombémie comprise entre 25 et 49 µg/L, d'autres enfants mineurs ou femmes enceintes dans l'entourage familial présentent des plombémies comprises entre 25 et 49 µg/L.

Ou

Lorsque le suivi de la plombémie d'un enfant domicilié à Paris de moins de 7 ans, réalisé selon les préconisations du Haut Conseil de Santé Publique, ne met pas en évidence une diminution de la plombémie initiale comprise entre 25 et 49 µg/L.

Médecin  
prescripteur

1. Vérifier les critères d'inclusion
2. Proposer la réalisation d'une enquête environnementale à la famille
3. Remplir le formulaire de consentement avec la famille
4. Envoyer le formulaire au SPSE :
  - par courrier postal : SPSE, 11, rue George Eastman 75013 PARIS
  - par mail : [DSP-SPSE-LPC@paris.fr](mailto:DSP-SPSE-LPC@paris.fr)

- ▶ Si refus de la famille : clôture de la procédure par le SPSE
- ▶ Si acceptation de la famille : prise de rendez-vous avec la famille

SPSE

1. Enquête environnementale au domicile de l'enfant
2. Envoi du rapport de l'enquête au médecin prescripteur et à la famille
3. L'ARS et le Centre antipoison et de toxicovigilance sont informés, le cas échéant, de la présence de peintures dégradées contenant du Plomb.
4. Si des sources d'exposition au plomb avec travaux nécessaires identifiées, le SPSE transmet l'information à la DRIHL et à l'ARS en vue de la mise en œuvre de travaux palliatifs.

**Renforcement du dispositif de surveillance des enfants de moins de 7 ans présentant une plombémie supérieure ou égale à 25 µg/L**  
**Formulaire de consentement**

*(Document à remplir en 2 exemplaires par la famille lors de l'enquête environnementale réalisée par le SPSE, l'un à conserver par la famille, l'autre à conserver dans le dossier référent au SPSE)*

La Ville de Paris met en place, dans le cadre du plan d'actions concernant le plomb annoncé le 18 septembre 2019, un dispositif complémentaire destiné à renforcer le suivi des enfants parisiens présentant une plombémie comprise entre 25 µg/L (seuil de vigilance) et 49 µg/L. La Ville propose la réalisation d'une enquête environnementale (telle que celle prévue réglementairement autour des cas de saturnisme, plombémie supérieure à 50 µg/L, faisant l'objet d'une déclaration obligatoire auprès de l'Agence régionale de santé) aux familles d'enfants domiciliés à Paris, lorsque :

- Autour d'un enfant de moins de 7 ans présentant une plombémie comprise entre 25 et 49 µg/L, d'autres enfants mineurs ou femmes enceintes dans l'entourage familial présentent des plombémies comprises entre 25 et 49 µg/L

**ou**

- Lorsque le suivi de la plombémie d'un enfant de moins de 7 ans, réalisé selon les préconisations du Haut Conseil de Santé Publique, ne met pas en évidence une diminution de la plombémie initiale comprise entre 25 et 49 µg/L.

La connaissance, grâce à une enquête environnementale, des éventuelles sources d'exposition au plomb présentes dans l'environnement de l'enfant permet d'agir en vue de leur suppression. Cette enquête environnementale comprend un entretien avec la famille de l'enfant réalisé à domicile, afin de mieux connaître les lieux que fréquente l'enfant et ses habitudes, ainsi que la réalisation de prélèvements et de mesures dans le logement, et éventuellement dans d'autres lieux fréquentés par l'enfant (la durée d'intervention au domicile est au maximum de quelques heures).

Les résultats de l'enquête environnementale sont communiqués au médecin en charge du suivi de l'enfant ainsi qu'à la famille de l'enfant. Si des sources d'exposition au plomb sont présentes dans le logement, les résultats seront également transmis aux services compétents de l'État (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement), de telle sorte que si des travaux sont nécessaires pour supprimer ces sources d'exposition, ils puissent faire l'objet d'une demande adressée par le Préfet au propriétaire.

Votre (vos) enfant(s) \_\_\_\_\_ a (ont) la possibilité de

bénéficier d'une telle enquête environnementale mise en œuvre gratuitement par les services de la Ville de Paris, si vous en acceptez la réalisation.

Je, soussigné.e, \_\_\_\_\_

accepte la réalisation d'une enquête environnementale à mon domicile par les équipes du Service Parisien de Santé environnementale

refuse la réalisation d'une enquête environnementale

En cas d'acceptation, afin que cette enquête puisse être réalisée, j'indique ci-dessous l'adresse du domicile (bâtiment, code d'accès, escalier, étage, numéro, voie, arrondissement...)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Contact téléphonique (préciser le nom, si différent de celui indiqué ci-dessus)

Numéro : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Contact messagerie électronique (préciser le nom, si différent de celui indiqué ci-dessus)

Adresse électronique : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_

À Paris le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_,

Signature du (des) parent(s) ou du tuteur légal

Cachet du Médecin

## **ANNEXE : Vos droits et la sécurité des données collectées**

L'intégralité des traitements de données mis en œuvre pour permettre le renforcement du suivi des enfants parisiens présentant une plombémie comprise entre 25 µg/L (seuil de vigilance) et 49 µg/L. relève de la responsabilité de la Ville de Paris.

Vos coordonnées, ainsi que vos informations nominatives et les données recueillies lors de l'enquête réalisée dans les lieux fréquentés par votre enfant seront détruites dans un délai de 10 ans à compter de leur collecte.

La Ville de Paris met en œuvre les mesures organisationnelles et techniques nécessaires à la sécurité et la confidentialité des données traitées. Seuls les agents habilités auront accès aux données dans la stricte mesure nécessaire à la réalisation du traitement qui leur est confié.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés) et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d'un droit d'accès, d'effacement et de rectification des données vous concernant ou concernant votre enfant.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits jusqu'à la suppression du fichier contenant les données nominatives détenu par la Ville de Paris, en adressant un courrier, rappelant l'intitulé de l'action, signé et accompagné de la copie d'une pièce d'identité à :

### **Ville de Paris**

Service Parisien de Santé Environnementale  
Agnès Lefranc  
11, rue George Eastman  
75013 PARIS

Vous pouvez également exercer ces droits et solliciter des renseignements sur le traitement de vos données ou de celles de votre enfant, en écrivant au Délégué à la Protection des Données Personnelles : [dpd.paris@paris.fr](mailto:dpd.paris@paris.fr) , ou par courrier à l'adresse suivante :

Délégué à la Protection des Données Personnelles  
Ville de Paris  
5 rue de Lobau  
75004 Paris

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données personnelles :

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)  
3 Place de Fontenoy  
TSA 80715  
75334 PARIS CEDEX 07